

Le 2 mars 2011 JCE 42C

**0381 Rapport d'activité 2010 du Bureau pour la surveillance de la protection
des données**

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport d'activité 2010 du Bureau pour la surveillance de la protection des données.
2. La Chancellerie d'Etat est chargée de veiller à ce que le rapport d'activité soit soumis au Grand Conseil dans les délais.



Aux Directions
A la Chancellerie d'Etat

Certifié exact

Le chancelier

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'h. R. G.' with a large flourish at the end.